



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/29

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de Juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 2 Juin 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Madame Véronique MORTKA qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Monsieur Daniel KANIA
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération n°2022/50 du 3 Juin 2022, un poste d'adjoint administratif serait supprimé lorsque la mutation de l'agente chargée de l'accueil du Point d'Accès au Droit au CCAS aurait lieu.

De plus, afin de permettre la nomination d'agents bénéficiant d'un avancement de grade, le tableau des effectifs doit être modifié.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines – Jumelage » qui s'est réunie le 31 mai 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **29** voix, décide de :

- 1)
 - Supprimer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet
 - Créer un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - Créer un poste d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20230616-DELIB-2023-29-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

2) D'adopter le tableau des effectifs comme suit :

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Directeur Général des Services	A	1	0	1	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché Principal	A	1	0	1	1	1
Attaché Territorial	A	2	0	2	1,8	1,8
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2	0	2	1	1
Rédacteur	B	2	0	2	2	2
Adjoint Adm. Principal de 1ère classe	C	4	0	4	1	1
Adjoint Adm. Principal de 2ème classe	C	9	0	9	6,6	6,6
Adjoint Administratif	C	5	0	5	4	4
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	1
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	0
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	0	1	0	0
Technicien	B	2	0	2	1	1
Agent de Maîtrise principal	C	1	0	1	1	1
Agent de Maîtrise Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	2	0	2	1	1
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	9	0	9	7	7
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	8	4	12	8,01	8,01
Adjoint Technique de 2ème classe	C	15	7	22	13,38	13,38
FILIERE SOCIALE						
Educateur Jeunes Enfants	A	1	0	1	1	1
A.T.S.E.M. Principal de 1ère Classe	C	1	0	1	0	0
A.T.S.E.M. Principal de 2ème Classe	C	1	0	1	1	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Infirmière	A	0	1	1	0	0

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20230616-DELIB-2023-29-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

Auxiliaire Principal de puériculture de classe supérieure	B	1	0	1	1	1
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	C	1	0	1	0	0
Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	C	1	0	1	0	0
Adjoint du patrimoine	C	3	0	3	1	1
FILIERE SPORTIVE						
Educateur Territorial des activités physiques et sportives	B	1	0	1	1	1
FILIERE ANIMATION						
Animateur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	1
Animateur principal de 2ème classe	B	1	0	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	5	0	5	4	4
Adjoint d'animation	C	11	0	11	9	9
FILIERE POLICE						
Chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	1
Brigadier-chef Principal	C	1	0	1	1	1
Brigadier	C	1	0	1	1	1
TOTAL GENERAL		98	12	110	72,79	72,79

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR: INTB9500102C du 23 mars 1995

(2) Catégories: A,B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, le emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année:

ETPT= Effectifs physiques X quotité de temps de travail X période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps plein, à 80%

(quotité de travail = 80%) présent tout l'année correspond

à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Mr Alexis LEGRAND



Date de publication : 19 JUN 2023

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le 16 JUN 2023

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ



Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20230616-DELIB-2023-29-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

